

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION ET CONFIRMATION DE RÉSERVATION

La réservation deviendra ferme et définitive :

- Pour le tarif Standard : Par le versement de 30 % d'arrhes.

- Pour le tarif Non Modifiable, Non Remboursable : 100% du montant total du séjour vous sera demandé lors de la réservation.

- Dans un délai de 7 jours, qui court à compter de cette acceptation de l'offre, le locataire peut exercer son droit de rétractation en adressant à la SARL SAMPIERO CORSO un courrier recommandé avec AR la visant. Dans ce cas, toute somme déjà réglée lui sera remboursée sous 30 jours.

- Les réservations sont acceptées en fonction des disponibilités et la SARL SAMPIERO CORSO se réserve le droit de refuser toute réservation présentant un caractère excessif ou abusif.

RÈGLEMENT DU SOLDE

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard un mois avant le jour d'arrivée sans rappel de notre part. En cas de solde non réglé à 30 jours de l'arrivée la SARL SAMPIERO CORSO se réserve la possibilité de considérer votre réservation comme annulée et d'appliquer en conséquence les conditions d'annulation prévues à cet effet et définies ci-après. Toute réservation effectuée moins d'un mois avant la date d'arrivée doit être réglée en totalité pour être confirmée. Dès que le séjour est soldé la SARL SAMPIERO CORSO adresse au locataire la confirmation de son séjour.

ANNULATION ET MODIFICATION DU SÉJOUR

En cas d'annulation de séjour, la SARL SAMPIERO CORSO applique les conditions détaillées ci-dessous :

- Toute réservation non soldée un mois avant l'arrivée du locataire est considérée comme automatiquement annulée sans relance de notre part et sans remboursement des arrhes ni indemnisation du locataire.

- En cas d'annulation, nous conservons 100% du montant total de votre séjour. Toute annulation doit être notifiée impérativement soit par e-mail, soit par courrier avec AR.

- Si vous ne vous présentez pas sur le lieu de votre séjour, nous conservons 100% du montant total du séjour.

- En cas de rejet bancaire du chèque de règlement de solde, et sauf régularisation sous 8 jours, la réservation est automatiquement considérée comme annulée, sans remboursement ni indemnisation du client.

- En cas de réduction de séjour prévu pour quelle cause que ce soit, la SARL SAMPIERO CORSO ne sera en aucun cas tenue de rembourser au locataire les sommes correspondant à cette réduction de séjour.

- Ces dispositions ne s'appliqueront pas si le locataire démontre qu'il se trouve dans un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du code civil.

- La COVID-19 étant répertorié comme pandémie mondiale depuis le 11 Mars 2020, ces conséquences ne sont plus imprévisibles ni inattendues. De ce fait, la COVID-19 ne rentre plus dans le cadre de la politique d'annulation relative aux cas de force majeur.

INSCRIPTION ET CONFIRMATION DE RÉSERVATION

Suite à la prise d'option, la réservation deviendra ferme et définitive :

- A la réception en retour des présentes conditions générales de location dûment signées par le client et accompagnées d'une copie de sa pièce d'identité. Ces formalités valant acceptation de l'offre.

- Dans un délai de 7 jours, qui court à compter de cette acceptation de l'offre, le locataire peut exercer son droit de rétractation en adressant à la SARL SAMPIERO CORSO un courrier recommandé avec AR la visant. Dans ce cas, toute somme déjà réglée lui sera remboursée sous 30 jours.

- Les réservations sont acceptées en fonction des disponibilités et la SARL SAMPIERO CORSO se réserve le droit de refuser toute réservation présentant un caractère excessif ou abusif.

RÈGLEMENT DU SOLDE

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant le jour d'arrivée sans rappel de notre part. En cas de solde non réglé à 30 jours de l'arrivée la SARL SAMPIERO CORSO se réserve la possibilité de considérer votre réservation comme annulée et d'appliquer en conséquence les conditions d'annulation prévues à cet effet et définies ci-après.

Toute réservation effectuée moins d'un mois avant la date d'arrivée doit être réglée en totalité pour être confirmée. Dès que le séjour est soldé la SARL SAMPIERO CORSO adresse au locataire la confirmation de son séjour.

TARIFS

Les prix de location comprennent :

- La location du logement pour la période convenue
- La fourniture des draps et serviettes de toilettes
- L'eau, l'électricité, le chauffage, la climatisation (sans abus manifeste)

Les prix de location ne comprennent pas :

- Sauf mention contraire sur la réservation, les options (par exemple petit-déjeuner etc.) ne sont pas incluses dans le prix.
- Les taxes de séjour d'un montant de 1.10 € par jour et par personne (intégralement reversées à l'office intercommunal du Sartenais Valinco).
- L'assurance annulation est facultative, vous pouvez la souscrire auprès de votre assureur habituel ou de votre banque.
- Les assurances liées aux biens et aux personnes

ACCUEIL ET REMISE DE CLÉS

La remise des clés se fait sur présentation :

- D'une pièce d'identité afin de s'assurer de son obligation de compléter une Fiche de Police ainsi que d'une carte de crédit en vue de garantir le paiement des sommes correspondant aux prestations consommées sur place.

- Du bon de réservation attestant des termes de réservation et du paiement du séjour.

Le locataire s'engage à prendre possession des lieux en dates et aux heures prévues.

Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, la SARL SAMPIERO CORSO se réserve le droit de refuser la remise des clés et sera en droit de relouer l'appartement dans les 24 heures et se réservant toutefois le droit de poursuivre le règlement du solde du prix du séjour.

Les logements sont disponibles le jour de l'arrivée, à partir de 15 heures et doivent être libérés le jour de départ prévu avant 11 heures. En cas de départ après 11 heures, une majoration forfaitaire de 50 € sera facturée au client. En cas d'arrivée en dehors des horaires d'ouverture de la réception, le locataire devra prévenir la réception afin qu'elle organise au mieux son arrivée. En cas de problème d'accueil, notamment pour récupérer les clefs ou trouver le logement, le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement et la responsabilité de la SARL SAMPIERO CORSO ne sera en aucun cas engagée.

ÉTAT DES LIEUX, PROPRETÉ ET DÉTÉRIORATION

La SARL SAMPIERO CORSO met tout en œuvre pour recevoir ses clients dans les meilleures conditions de qualité possibles. Toutefois elle ne peut garantir un résultat immédiat et parfait et il est laissé à l'initiative du client dès son arrivée de faire un état des lieux de la location. Toute difficulté concernant le mobilier, l'état de l'appartement, du matériel ou la propreté des lieux, le locataire devra avertir la réception dans les 24 heures. Passé ce délai il aura facilement reconnu l'exactitude de l'inventaire et la conformité des lieux et du matériel et ses objections ne seront plus recevables (sauf dysfonctionnement nouveau qui devra être immédiatement signalé et sur lequel la SARL SAMPIERO CORSO s'engage à tout mettre en œuvre pour intervenir dans les délais les plus courts).

Le locataire devra immédiatement signaler à la réception toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour que la casse soit survenue de son fait ou de tiers. Il ne pourra prétendre à aucun dédommagement en cas d'intervention nécessaire du service technique dans son logement durant son séjour. Aucun des objets installés dans un logement ne doit être déplacé dans un autre. A défaut, ces objets seront considérés comme manquants et traités comme tels. Le locataire sera responsable des objets contenus dans son logement et sera tenu de rembourser les objets manquants ou détériorés sur la base de leur prix ou de leur valeur de remise en état et/ou du prix du nettoyage nécessaire notamment pour la literie. En cas de dégradation des lieux au niveau des parties privées comme des parties communes (murs, plafonds, peintures, matériels sanitaires ou autres), le locataire sera également tenu de rembourser le prix des réparations nécessaires, selon les devis établis par la SARL SAMPIERO CORSO. Lors de son départ, le locataire devra laisser son logement dans un état convenable. À défaut une somme forfaitaire de 60 € lui sera facturée. Ces remboursements de prix, de remise en état, de travaux, de frais de nettoyage, etc. pourront être débités sur la carte de crédit renseignée à l'arrivée et la SARL SAMPIERO CORSO pourra poursuivre le recouvrement en surplus, ainsi que toute indemnité correspondant à son préjudice réel.

SÉCURITÉ

Le locataire devra veiller à la fermeture des portes et des fenêtres de son logement à tout moment et notamment lorsqu'il s'absente. La responsabilité de la SARL SAMPIERO CORSO ne pourra en aucun cas être engagée en cas de pertes ou de vols ou de dégradation d'effets personnels dans le logement, sur la terrasse ou dans les parties communes de l'hôtel.

En cas d'effraction, la responsabilité de la SARL SAMPIERO CORSO ne pourra l'être que si le locataire en informe immédiatement l'accueil et dépose plainte auprès de la gendarmerie sous 24 heures et uniquement dans les conditions de l'assurance multirisque souscrite par la SARL SAMPIERO. Le locataire reconnaît avoir souscrit toutes les assurances nécessaires pour se garantir mais également pour garantir les personnes qui l'accompagnent ou le visitent, et dont il reste responsable vis-à-vis de la SARL SAMPIERO CORSO ainsi que vis-à-vis des tiers.

Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre logement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de la SARL SAMPIERO CORSO.

Conformément à l'article n°95-949 du 25 août 1995, Il est rappelé que le couchage en hauteur ne convient pas aux enfants de moins de 6 ans.

OCCUPATION

Les lieux loués concernent la location et l'occupation des locaux à usage exclusif d'habitation de plaisance. Le locataire jouira bourgeoisement des lieux et du mobilier, dans le respect notamment de ses voisins. La location des logements est effectuée pour un nombre de personnes maximum précisé lors de la réservation. Toute infraction entraînera une pénalité supplémentaire et forfaitaire de 300 € par personne et par semaine, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

La SARL SAMPIERO CORSO ne met pas à la disposition des clients de matelas supplémentaires.

En cas de tapage nocturne et après deux avertissements restés infructueux par les responsables de l'hôtel, la SARL SAMPIERO CORSO se réserve le droit de garder la caution du locataire et/ou de faire procéder à son expulsion, au besoin avec l'aide de la police, cette expulsion mettant un terme définitif au séjour du locataire, sans aucun dédommagement pour ce dernier.

ANIMAUX

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène vos animaux de compagnie ne peuvent être acceptés. Le non-respect de cette clause entraînera l'interdiction d'accès à la résidence et mettra un terme définitif au séjour du locataire sans aucun dédommagement pour ce dernier.

PARKING

Des parkings sont à disposition de la clientèle. L'Hôtel*** Sampiero Corso décline toute responsabilité en cas d'accident sur l'un des parkings.

Le locataire déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve. Elles s'appliquent à l'intégralité du séjour. Le locataire garantit le respect de ces conditions par lui-même mais également par les personnes qui participeront au séjour et dont il se porte garant